

Déployer une démarche écoresponsable dans la production audiovisuelle et le cinéma

RS6456 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323, 343
Formacode(s)	46264, 46244
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2026

Certificateur(s)

ASSOCIATION CPNEF AV · SIRET : 48312186900026

CPNEF de l'audiovisuel

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMMISSION SUP TECHNIQ IMAGE & SON	78433300700044	Former et organiser l'évaluation
LA CINE FABRIQUE - ECOLE NATIONALE DE CINEMA MULTI MEDIA EN RHONE-ALPES	80382979500035	Former et organiser l'évaluation
LA FABRIQUE DES FORMATS	53415809200013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'audiovisuel et le cinéma est une industrie culturelle qui génère une empreinte environnementale. La profession s'est emparée du sujet depuis plusieurs années et les initiatives et pratiques écoresponsables sont en constante progression. Que ce soient les acteurs du secteur, les pouvoirs publics avec le Centre national du cinéma et aussi les spectateurs, chacun est concerné par une production audiovisuelle et cinéma plus respectueuse de l'environnement. C'est au sein de chaque métier qu'il s'agit d'implanter des pratiques et des outils opérationnels pour assurer la transition écologique des entreprises. Le déploiement d'une démarche écoresponsable s'effectue dès la phase préparatoire et au cours de toute la chaîne de fabrication d'un projet audiovisuel et cinéma. Ce sont ces compétences techniques et comportementales qui composent le référentiel de la certification "Déployer une démarche écoresponsable dans la production audiovisuelle et le cinéma". Elle vise à doter chaque professionnel de compétences complémentaires, afin qu'il puisse réinterroger son périmètre métier à l'aune des enjeux environnementaux, ce qui représente un atout auprès des futurs employeurs.

Au-delà des compétences techniques, ce sont aussi des compétences comportementales qui sont attendues pour exercer ce type d'activité. Il est demandé au professionnel déployant une démarche éco-responsable dans son métier et dans les organisations d'opter une posture de pédagogue et de facilitateur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Etablir un diagnostic des pratiques environnementales d'une société de production audiovisuelle et cinéma, en

analysant ses types de production (fiction, animation, programmes de flux, documentaire, ...), ses pratiques professionnelles et les partenaires qu'elle sélectionne pour ses projets de films et de programmes audiovisuels et cinéma, afin de déterminer les axes d'amélioration et d'orientation prioritaires en matière d'écoresponsabilité.

C2 Analyser, lors de la phase préparatoire, les impacts écologiques potentiels d'un projet de film ou d'un programme audiovisuel, en examinant les éléments constitutifs de sa fabrication (scénario, décors, plan de travail, ...), afin de prioriser les thématiques à fort impact écologique sur lesquelles travailler, en adéquation avec le budget défini par la direction de production.

C3 Répertoire, grâce à une veille permanente (réglementaire, technologique, best practices, ...) sur son périmètre d'intervention (encadrement, régie, production, décor...), des partenaires, des prestataires, des matières, des outils ou du matériel répondant à des critères écoresponsables afin de sélectionner les modes de production écologiques les plus pertinents pour le projet de film ou de programme audiovisuel.

C4 A partir de l'analyse des impacts écologiques du projet audiovisuel et cinéma et du répertoire préalablement réalisé, définir un plan d'actions écoresponsable, sur son périmètre d'intervention, en s'appuyant sur les outils de calcul d'impact carbone et environnemental spécifiques au secteur audiovisuel et cinéma, sur les guides de bonnes pratiques disponibles, et sur la réglementation en vigueur, afin de réduire les impacts environnementaux du projet de film ou de programme audiovisuel.

C5 Sensibiliser, en phase de préparation, l'ensemble des professionnels engagés sur le projet aux enjeux environnementaux d'un film ou d'un programme audiovisuel, en les informant du plan d'action écoresponsable retenu avec une communication multicanale, adaptée aux besoins des professionnels porteurs de handicap, afin de les impliquer dans les actions à mener.

C6 Accompagner chaque professionnel engagé pour la fabrication du film ou du programme audiovisuel, sur son périmètre d'intervention, dans la mise en œuvre du plan d'actions écoresponsable, en traitant les éventuels freins et dysfonctionnements rencontrés par eux afin d'adapter adéquatement les tâches assignées à chacun.

C7 Mettre en œuvre une procédure de reporting des indicateurs établis dans le plan d'actions écoresponsable au moyen d'outils dédiés afin de collecter régulièrement les données chiffrées.

C8 Produire le bilan carbone d'un film ou d'un programme audiovisuel, à partir des données quantitatives et qualitatives récoltées, en utilisant des calculateurs carbone homologués afin de répondre aux obligations sectorielles en vigueur.

C9 Evaluer l'impact de sa démarche écoresponsable sur l'empreinte environnementale du film ou du programme audiovisuel, en analysant l'écart entre les actions effectivement réalisées et le plan d'action prévu et en mesurant l'atteinte des objectifs pour chaque indicateur, afin de déterminer des axes d'amélioration pour de futurs projets audiovisuels.

C10 Valoriser les actions écoresponsables réalisées au cours de la fabrication du film ou du programme audiovisuel en capitalisant sur les bonnes pratiques mises en place, afin de sensibiliser d'autres professionnels (commanditaire, diffuseur, partenaire, prestataire, futurs collaborateurs...) et ainsi contribuer à l'amélioration de la démarche écoresponsable de la société de production pour ses futurs projets audiovisuel ou cinéma.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le prérequis à l'entrée en formation est une expérience professionnelle avérée, d'au moins 24 mois, en production audiovisuelle ou cinéma, quel que soit le poste occupé ou le type de contrat signé (CDI, CDD, CDDU, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou stage).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les conditions requises pour pouvoir se présenter au passage de la certification sont : justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 24 mois en production audiovisuelle ou cinéma et avoir suivi l'intégralité du cursus de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de délivrance de la certification est constitué paritairement des membres de la CPNEF de l'audiovisuel. Pour moitié de représentants de syndicats d'employeurs et pour moitié de représentants de syndicats de salariés.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2026
Date de dernière délivrance possible	21/06/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.cpnef-av.fr/les-formations/ccp-deployer-une-demarche-ecoresponsable>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6456/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 750 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	14
Parcours menés à terme	14
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2024 – 10/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	15
Montant total engagé	56 340 €
Coût moyen par dossier	3 756 €
Durée moyenne	70 h
Période	04/2024 – 10/2025
France compétences	72 %
Reste à charge titulaire	14 %
OPCO	7 %
Régions	5 %
France Travail	1 %

